

CONSEIL du 4 mai 2010

Etaients présents :

Parmi les membres du collège A :

Mme Caffin, M Defossez

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand, M. Bonduelle, M.Gardin, M Hanna, M.Lutun

Parmi les personnalités extérieures :

MM Burg,Darras, Marlière, Mas

Parmi les étudiants :

Collège Licence : MM Aliagas ,Bajard, Maurel,

Collège Master : MM, Gros, Manteau, Robas

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Neveu

Melle Pouderoux

Parmi les Membres de Droit

Mme la Présidente de l'UVHC

Avaients donné pouvoir :

Mme Parrot à M.Defossez

Mme Benlolo à Mme Caffin

M. Djoudi à M Lutun

M.Petit-Danjoux à M.Robas

M.Delacroix à M Gros

M.Roy à M.Aliagas

M.Thevenot, Batônnier, à M Mas

M.Gros rep. de la CCI à M Darras

Excusés :

Invités:

Mme Li Crapi, Responsable administratif de la FDEG

Ordre du jour unique : Election du Doyen de la FDEG et des Vice-Doyens

Monsieur Darras, Président du Conseil ; constate que le quorum est atteint et demande si outre la candidature de M. Alexandre Bonduelle à la Direction de la Faculté de Droit, il y a d'autres candidats désireux de se présenter.

En l'absence de réponse, M..Darras propose à M. Alexandre Bonduelle d'exposer son projet aux membres du Conseil.

Monsieur Bonduelle déclare qu'il n'a pris la décision de se représenter qu'il y a un mois après avoir longtemps hésité car ce n'est pas forcément la règle de faire deux mandats. Il lui a semblé utile de se représenter pour poursuivre et conforter la mise en place de certaines choses qui demande du temps.

Le premier axe à suivre est la professionnalisation des enseignements qui apparaît comme une priorité. Le réaménagement des maquettes est commencé, il faut continuer par l'apprentissage à la rentrée 2010 avec la licence professionnelle d'activités juridiques et aller jusqu'à l'alternance en master pour essayer d'introduire l'apprentissage en master droit.

L'insertion professionnelle doit également être un objectif. La création de la cellule AIP dont l'action devra être relancée en septembre devra travailler avec le Bureau d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle pour conforter la création de réseaux. La création de l'association des anciens doit être saluée car elle s'associe à cette démarche.

Le deuxième axe à poursuivre, c'est la mutualisation de certains enseignements déjà engagée avec l'IAE. En effet un partenariat est mis en place pour la licence économie gestion et le master DLEES. Avec l'IPAG, ce qui n'était pas acquis, une mutualisation va également s'instaurer sur les axes suivants : formations dispensées au sein de l'IEJ , préparation aux concours des métiers de la justice et de la sécurité. Le croisement des compétences est engagé.

Nous allons aussi tenter de développer les ressources financières avec l'ouverture de l'apprentissage et conforter la formation continue pour moins dépendre des ressources de l'Etat.

Deux enseignants ont accepté de la charge de Vice-doyen pour mener à bien ces projets :

-Monsieur Olivier LUTUN, premier Vice-doyen, chargé des affaires générales conformément aux statuts de la FDEG, mais pilotera également la cellule d'aide à l'insertion professionnelle et sera responsable des formations professionnelles courtes et de la mise en place de l'apprentissage.

-Monsieur Joseph Hanna, second Vice-doyen, chargé de la direction du département économie de la FDEG, pilotera la coopération avec l'IAE et aura également pour mission d'amplifier les relations internationales de la Faculté en développant les partenariats internationaux.

M. Bonduelle remercie MM Hanna et Lutun d'avoir accepté ces charges particulièrement prenantes. A l'issue de cette déclaration de candidature, M. Darras laisse à chaque conseiller la possibilité de s'exprimer.

M. Defossez demande à M. Bonduelle, au regard des résultats de l'évaluation où la Faculté a été classée B, quels éléments de cette politique vont contribuer à améliorer ce classement pour parvenir à être en catégorie A. ?

De même en ce qui concerne les indicateurs de performance, ex le taux de passage de L1 en L2, comment cette politique va-t-elle les prendre en compte ?

M. Bonduelle répond que le classement AERES laisse parfois dubitatif quant à sa pertinence. Les reproches qui nous ont été faits pour un classement B ne portent pas sur les éléments fondamentaux des enseignements. M. Bonduelle ajoute par ailleurs que derrière l'évaluation des diplômes, l'AERES porte une appréciation sur l'activité de la recherche.

En ce qui concerne les indicateurs de performance, le plan réussite en licence a été mis en place pour améliorer le passage L1 L2, mais il n'y a pas de recette miracle. L'autre solution serait de proposer un diplôme préparatoire destiné aux volontaires.

Mme Mairesse, Présidente de l'UVHC, prend la parole et indique que la LOLF a mis en place des indicateurs de suivi de financements. Ces indicateurs concernent, entre autres, la réussite des étudiants. La FDEG a mis en place des actions pour parvenir à augmenter ce taux de passage L1L2. Cependant, il faut intégrer certains paramètres comme par exemple le taux de boursiers. Un étudiant qui doit travailler pour financer ses études ne réussit pas dans les mêmes conditions.

Le taux de bacs pro est aussi très important. Ces étudiants, malgré l'aide des enseignants, ne réussissent pas. Le DU peut répondre en partie à ces difficultés, mais il ne sera pas financé.

Le taux de réussite en trois ans est un autre indicateur et le PRL peut avoir plus d'effet à ce niveau là. L'Université doit répondre à tous ces indicateurs et ce sont les composantes qui par leur action, alimentent ces remontées d'informations. La FDEG a le taux le plus important de boursiers et de bacs pro et a par conséquent davantage de difficulté pour atteindre la cible fixée. Sur d'autres indicateurs, les réponses seront meilleures.

Monsieur Mas demande quels sont les critères pour qu'un diplôme soit en catégorie A ou B.

Monsieur Bonduelle répond que ce n'est pas toujours très clair. On peut imaginer qu'il s'agit d'aller au-delà de la stricte spécialité juridique par exemple. Le rapport est public, nous apportons des réponses aux critiques mais cela ne change rien une fois l'évaluation donnée.

Mme Mairesse ajoute qu'au-delà de l'évaluation, c'est un processus continu d'amélioration des formations qui doit être engagé, avec une prise de conscience encore plus forte de ses atouts par la FDEG qui montre qu'elle est proche des milieux professionnels. L'Université se spécialise aujourd'hui sur des formations attractives qui répondent à un vrai besoin des professionnels. L'élément fort, c'est la transversalité. A ce titre la collaboration avec l'IPAG est une très bonne chose pour créer une synergie entre un pôle juridique et un pôle administratif général en terme d'identité et de spécificité.

M. Darras propose à présent aux membres du Conseil de se prononcer sur la candidature de Monsieur Alexandre Bonduelle aux fonctions de Doyen.

Monsieur Bonduelle est élu à l'unanimité avec 27 voix sur 27 votants.

L'élection des Vice-Doyens a lieu ensuite. Il est proposé aux conseillers de voter pour les deux candidats ensemble.

MM Hanna et Lutun sont élus avec 26 voix pour et un bulletin blanc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h.

Vu le code de l'Education et notamment l'article L713-9,
Vu l'article 21 des statuts de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion,
Vu la délibération du Conseil de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion
en date du 4 mai 2010

Extrait de délibération

Le Conseil de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion dans sa séance du 4 mai 2010,

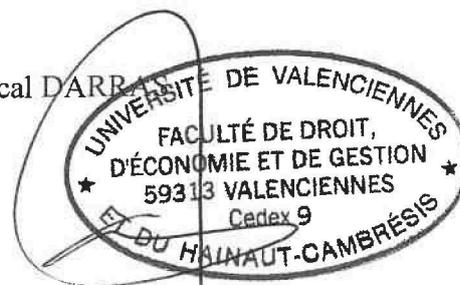
Constatant le résultat des votes pour l'élection du Directeur de la Faculté

A élu **Monsieur Alexandre BONDUELLE**, Directeur de la Faculté de Droit d'Economie et
de Gestion.

Fait à Valenciennes le 5 mai 2010

Le Président du Conseil
de la F.D.E.G.

Pascal DARRAS



Vu le code de l'Education et notamment l'article L713-9,
Vu l'article 23 des statuts de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion,
Vu la délibération du Conseil de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion
en date du 1^{er} juillet 2005

Extrait de délibération

Le Conseil de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion dans sa séance du 4 mai 2010,
Constatant le résultat des votes pour l'élection des Vice-Doyens de la Faculté,

A élu **Monsieur Joseph HANNA Vice-Doyen de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion, chargé du département d'Economie, du développement des relations internationales et des partenariats internationaux.**

A élu **Monsieur Olivier LUTUN, Vice-Doyen de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion, chargé des Affaires Générales et de l'Insertion Professionnelle.**

Fait à Valenciennes le 5 mai 2010

Le Président du Conseil
de la F.D.E.G.

Pascal Darras

